

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Elaboration du SCoT du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° SCoT 2017 AR 22 en date du 10 février 2017 de

M. le Maire de Préident.

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M DORVAL Bernard qualité Président.
 M BRECHER Jean Jacques qualité membre.
 M NIVAC Christian. qualité membre.
 M _____ qualité _____
 Membres suppléants : M OLIVIER Claude. qualité _____
 M DELJARRY Jean Louis qualité _____
 M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 1 Mars 2017 au 31 Mars 2017.

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
 les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
 les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : PNR-GC 71 Bd de l'Ayrolle, 12100 MILLAU.
 Autres lieux de consultation du dossier : Communauté de Communes.

Registre d'enquête :

comportant 13. feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 1 Mars de 9 à 12 et de _____ à _____
 les 7 Mars de 14 à 17 et de _____ à _____
 les 10 Mars de 9 à 12 et de _____ à _____
 les 13 Mars de 14 à 17 et de _____ à _____
 les 18 Mars de 9 à 12 et de _____ à _____
 les 21 Mars de 14 à 17 et de _____ à _____
 les 23 Mars de 14 à 17 et de _____ à _____
 les 31 Mars. de 14 à 17 et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

**BERNARD DORVAL
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR**

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽ⁿ⁾ _____

M^r SALES Guy Arnac / Doudeau

Le SCOT a été élaboré par des responsables ne connaissant pas les véritables difficultés et les enjeux de la ruralité profonde.

Tel qu'il est, il n'apporte aucune solution économique Agricole, Touristique ou de solidarité à ces territoires abandonnés par l'état.

Pour cette raison je suis contre le SCOT Tel qu'il est et souhaite une Nlle étude concernant ces territoires avec des élus issus de ces Territoires.

M^{me} SALES Myriam Lamouline et Arnac / Doudeau.

Préservez notre ruralité, ainsi que cette richesse que nous ont laissée nos ancêtres. La ruralité c'est la vie, la vie ce sont les habitants qui vivent ici, sans ce lien fort abandonnés par l'état. Ce n'est pas en ignorant ces populations qu'on ramènera de la vie, de la vitalité sur nos communes.

Ce SCOT a été élaboré par des personnes qui ne vivent pas dans nos communes rurales et qui parlent "comme dans un livre sans savoir" ce n'est pas de la vie. Je suis contre ce SCOT, tel qu'il est. Etant une citoyenne rurale et pas de patrimoine, je tenais à exprimer par mon écriture!...

M^e SINCER Fernande Lamouline ARNAC sur DOUDEAU

Je ne pense qu'émettre un avis défavorable au SCOT tel qu'il est. Nous attendons un schéma de développement et non réducteur.

Depuis 15 ans notre commune travaille sur le développement des énergies renouvelables et alors que tous les avis et la zone de développement des énergies isolées de la Communauté de Communes de Camargue (ZDE) étaient favorables pour le développement de projets isolés sur certaines communes, vous

avec réduit l'implantation uniquement aux projets ayant obtenu le permis de construire, sans proposer un autre facteur de développement économique et surtout au mépris de tout le travail effectué depuis des années par les collectivités et tous les services y compris ceux de l'état -

Pour information notre budget pourrait être doublé et nos nombreux projets notamment de réhabilitation de logements locatifs pourraient se réaliser, la demande est existante et redynamiserait la région - le monde rural est en train de mourir.

M^r CROS Claude Maire-maire à Arzac / Dordogne

Je suis défavorable au projet du SCOT en ce qui concerne le don de l'école.

Notre village très touristique par ses locations estivales, se vante que pour lui y a une moyenne de 5000 personnes qui arrivent de préférence.

Les Euzerpes revendent les résidents en revendant tout par la collecte qui fait du terrain propriétaires qui pourront ainsi conserver leur exploitation ou en payer les charges.

Maintenant le Logistique et l'approvisionnement des familles qui y sont installées en vacances d'y voir devant être à l'esprit de tous nos responsables élus -

Je sors que ce SCOT intègre cette nécessité

Claude Cros

Association "Un jour à Falgous le haut"
FALGOUS 12370 Mounès-Pichencous

le 23 mars 2017

Nous sommes favorables à ce projet du SCOT car il va permettre de faire évoluer significativement notre territoire.

En ce qui concerne les "ENR"; enfin une limitation du nombre d'éoliennes, même si nous pensons qu'il y en a déjà trop et que le nombre prévu devrait être revu à la baisse.

Dans la com. com "Tonts, Rance et Rougier", nous aurons 86 éoliennes au final, soit 66% du nombre total prévu dans le périmètre du SCOT.

Nous ne comprenons pas que les élus de Camarès aient pu... 1- 

donner leur accord à une société afin d'installer un mat de mesure début février 2017 au lieu dit "le Carrié", commune de Camarès, pour lancer l'étude d'un nouveau projet éolien "les vacants". Et cela, à l'insu du vote à l'unanimité par tous les élus du Parc des Grands Causses, dont ils feraient partie et qui ont approuvé le projet du SCOT avec limitation du nombre d'éoliennes sur des sites bien définis.

Le SCOT doit permettre de stopper tous ces investisseurs et maires, sans scrupule, qui ont et vont provoquer une fracture sociale sans précédent dans nos communes.

Nous n'arriverons pas à promouvoir notre territoire si il est envahi d'éoliennes.

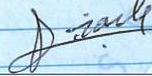
Aucune modification ou rajout de zones propices à l'éolien ne devra être fait par rapport au projet actuel défini.

Il y a des richesses beaucoup plus importantes que toutes ces éoliennes, c'est les femmes et les hommes qui vivent et constituent ce territoire.

Pour l'association "Un jour à Falgous le haut"

le Président.

Jean-Pierre BARBE



Dépot d'un Courrier à Jour d'attention de
M^r Dorval Président de la Commission d'expertise
Publique du SCOT - PNR GC - Bd de l'Appollé Millier
de M^{me} Aube - Maire Citron - Place du Jardin et de la
12370 Belmont s/ Rance -

Présidente de l'association Patrimoine Environnement
Territoire du Pays Belmontais.

Pour l'association - Belmont s/ R^o le 28/03/2017

A - ct

Nous sommes tout à fait favorables au SCOT
avec limitation du projet éolien car nous
tenons à garder notre territoire indemne
de toutes fractures et continuer à vivre dans
un pays qui ne soit pas envahi de parcs
éoliens.

Yveline AADER-RIFAUD - Bernard
BOUTOT

Madame Anne-Marie Citton
Place du jardin d'Hélène
12370 Belmont sur Rance
Présidente de l'association
Patrimoine Environnement Territoire
du pays belmontais
12370 Belmont sur Rance
à

Mr Dorval
Président de la commission d'enquête publique
du Schéma de cohérence territoriale
Parc naturel régional des Grands Causses
71 Bd de l'Ayrolles
12101 Millau

Belmont sur Rance le 25/03/2017

Objet; enquête publique sur le SCOT du PNR des Grands Causses

Mr Dorval, Mrs les Commissaires enquêteurs

Nous souhaitons vous manifester notre vif intérêt pour l'établissement de ce schéma de cohérence territoriale, dans le Parc Naturel Régional des Grands Causses. L'Aveyron est un territoire qui ne laisse pas indifférent. Ceci a été d'ailleurs réaffirmé lors du bilan du stage ""paysage", auquel nous avons participé, organisé par l'atelier Manufacture des paysages, dans le cadre des travaux de préparation du SCOT aujourd'hui en enquête publique.;

Un fort attachement s'est alors manifesté, parmi les participants à l'atelier, et bien au-delà, à la même époque, lors d'un sondage portes ouvertes pour les journées du jardinage, à Vabres-l'Abbaye. Attachement pour l'attractivité des paysages, pour le maintien de l'identité du pays, agricole et pastorale, avec un désir certain de préserver la qualité de l'environnement, faune flore et patrimoine

Dans ce département exemplaire qui produit plus d'électricité qu'il n'en consomme, électricité d'origine renouvelable, on aurait pu penser que les impacts désastreux d'une course éperdue pour l'installation, de machines industrielles, toutes à l'identique, sur des mots d'ordre venus d'ailleurs, seraient évités..

C'est le contraire qui s'est produit. Il s'avère que le PNRGC a actuellement 44% des éoliennes industrielles (installées ou autorisées) de Midi-Pyrénées sur son territoire. L'Aubrac refuse les aérogénérateurs, pour la qualité de son environnement, ainsi, que Le Gers, le Lot, les Hautes Pyrénées, l'Ariege..etc
Preuve que nous n'avons aucune obligation de nous sacrifier

Preuve que ces machines ne sont pas enviables, sinon ils en voudraient tous!
D'autres pratiques sont possibles, plus cohérentes sur notre territoire.
Les gens n'acceptent plus, sans vérification, ce qu'on leur a présenté comme étant la panacée pour éviter les émissions de gaz à effet de serre, ce qui est toujours l'objectif n°1

Plus de 30 associations en Aveyron, font partie d'un collectif régional, "Toutes Nos Energies, Occitanie, Environnement." qui comporte plus de 140 associations, fédérations et collectifs.

Des riverains d'éoliennes, ne se parlent plus, s'évitent, voire se détestent. Ce qui est extrêmement néfaste, dans des sociétés où l'entraide est primordiale.

Les instances du parc en étaient conscientes lors de l'élaboration du Plan Climat Energie Territoire en Janvier 2012.

Il était précisé :

"Le secteur éolien étant fortement sujet à controverse au sein des acteurs locaux, il n'est pas prévu dans le scénario tendanciel d'installer de nouveau parc éolien après 2020."

Ce SCOT arrive donc un peu tard, sur la scène où tout se décide, dans un contexte de désordre social.

Le PCET du Parc fixe à 250 MW la puissance installée nécessaire pour avoir une production de 600 GWh/an à l'horizon 2020, pour avoir l'équilibre énergétique.

En Mars 2016, lors de la visite de Madame Carole Delga, Présidente de la région Occitanie, la production d'énergie renouvelable à partir de l'éolien devait être de 720 Gwh/an à l'horizon 2030 pour que le territoire du Parc soit un territoire à énergie positive. Le tableau page 58 du D.O.O. énumérant les installations ayant le PC, prévues dans le SCOT, fait apparaître une production de 753 Gwh/an.

Après 15 ans de gabegie anarchique, anarchie dénoncée par Mr le Préfet Mr Bouvier, la situation s'est éclaircie. Nous avons atteint, d'ores et déjà, les conditions prévues pour faire apparaître la production nécessaire pour parvenir à l'équilibre énergétique en 2030.

Nous espérons et nous demandons aux signataires des divers engagements d'honorer leurs paroles, et de ne pas se laisser déborder par des porteurs de projets de passage. Nous demandons, comme il l'a été dit publiquement, qu'aucun nouveau projet ne soit désormais accepté, même s'il innove avec un nouveau nom, ce qui ne lui donne aucun droit supplémentaire. On peut innover dans tous les domaines.

Ce SCOT a demandé un très gros travail, nous le reconnaissons, et il doit être respecté. Le travail à venir est tout tracé.

Organiser les économies d'énergie de 800 Gwh d'ici 2030.

Faire un très gros travail d'information et d'éducation, ce qui est une des missions du Parc.

Il ne restera plus qu'à gérer les situations créées dans la période qui vient de s'écouler.!

Avec nos salutations sincères

Anne-Marie Citton 05 65 999 479

